



CAP RECOURS EN EVALUATION DES GREFFIERS EN CHEF DU 28 MARS 2012

L'ordre du jour de cette commission prévoyait l'étude des réductions et majorations de durée moyenne d'ancienneté dans l'échelon au titre de l'année 2011 et les recours sur l'évaluation 2011.

I - Les réductions et majorations de la durée moyenne d'ancienneté dans l'échelon au titre de l'année 2011 :

956 mois ont été répartis au titre de l'année 2011 : 231 sous la forme de bonification à trois mois, 376 à deux mois et 349 à un mois.

II - Les recours sur l'évaluation au titre de l'année 2011 :

20 recours ont été soumis et étudiés par la commission, 2 dossiers ont fait l'objet d'un renvoi à la commission du 5 juin prochain.

L'USAJ/UNSa a pu constater, au travers de l'examen des dossiers, que certaines évaluations n'ont pas été élaborées dans les conditions et selon les modalités préconisées par la circulaire, notamment en confondant l'évaluation proprement dite avec celle de l'attribution des mois de bonification qui sont deux phases du dispositif totalement distinctes.

Du fait d'une interprétation toute particulière de la circulaire, certains évaluateurs ont apprécié à la baisse les collègues en se retranchant derrière le principe du respect des quotas imposés.

L'USAJ/UNSa a tenu à rappeler les enjeux du dispositif d'évaluation sur les perspectives de carrière des collègues et plus particulièrement sur l'avancement et l'attribution éventuelle de la PFR.

Les membres de la CAP des greffiers en chef.